Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_002-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-002

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - EXAMEN DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16 DÉCEMBRE 2025 RELATIF À LA NEUTRALISATION DE LA TARIFICATION ET DU TRANSPORT DES PUBLICS SCOLAIRES VERS LES PISCINES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Le rapport de CLECT est annexé à cette délibération.

La disparité des pratiques en matière de financement du transport des publics scolaires vers les piscines et des entrées pour y accéder entraîne un manque de lisibilité ainsi qu'une charge administrative et financière pour les collectivités concernées. La proposition de simplification soumise à la CLECT consiste à ce que, d'une part, SBAA assure sa politique d'apprentissage de la natation en milieu scolaire en prenant en charge les « coûts piscines », et que, d'autre part, les communes assurent l'organisation des transports vers les piscines en prenant en charge les « coûts transports ». Cette proposition s'inscrit dans un objectif de neutralité financière pour les communes et SBAA.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_002-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale du 28 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE :

- **le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,**

- **les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes :**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_002-DE

COMMUNES	Entrées et transport des écoles vers les piscines et le pôle nautique [modulation DAC provisoire 2026]
BINIC-ETABLES	12 343 €
BODEO (LE)	- €
FOEIL (LE)	- €
HARMOYE (LA)	- €
HILLION	797 €
LANFAINS	- €
LANGUEUX	-1 388 €
LANTIC	2 746 €
LESLAY (LE)	- €
MEAUGON (LA)	1 456 €
PLAINE-HAUTE	- €
PLAINTEL	4 659 €
PLEDRAN	910 €
PLERIN	-2 375 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	3 879 €
PLOUFRAGAN	-2 920 €
PLOURHAN	4 809 €
PORDIC	1 316 €
QUINTIN	- €
SAINT-BIHY	- €
SAINT-BRANDAN	- €
SAINT-BRIEUC	-14 124 €
SAINT-CARREUC	1 697 €
SAINT-DONAN	1 128 €
SAINT-GILDAS	- €
SAINT-JULIEN	1 352 €
SAINT-QUAY-PTX	4 680 €
TREGUEUX	- 501 €
TREMUSON	850 €
TREVENEUC	- €
VIEUX-BOURG (LE)	- €
YFFINIAC	304 €
TOTAL	**21 618 €**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine